

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Jeudi 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 13 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	13
Nombre de votants :	7

Nombre d'administrateurs présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BOUVIER Ghislaine, BRUYERE Renée, CHARMOT Pascal, DE LAVISON BERNARD Corinne, DUPONT Christel, JANNIN Pierrick

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 4 (BLANCHIN Jacques donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, BEAL Roselyne donne pouvoir à CHARMOT Pascal, WIATR Miriam donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, DANEL Marie-Hélène donne pouvoir à JANNIN Pierrick)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 2 (HACHANI Yohann, DU VERGER Laurence)

Le secrétariat a été assuré par : M. Hacène ALLEG, Directeur général des services

Objet : Approbation du compte de gestion 2024 – budget annexe E.H.P.A Beau Séjour

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Considérant le compte de gestion 2024 établi par le Trésorier principal de Tassin la Demi-Lune ;

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2024

24450 - RPA BEAUSEJOUR - CCAS TASSIN

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	110 786,88	877 511,00	988 297,88
Titres de recette émis (b)	25 802,12	848 079,22	873 881,34
Réductions de titres (c)	1 185,50	0,00	1 185,50
Recettes nettes (d = b - c)	24 616,62	848 079,22	872 695,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	110 786,88	877 511,00	988 297,88
Mandats émis (f)	19 536,40	1 080 613,91	1 100 150,31
Annulations de mandats (g)	0,00	235 055,98	235 055,98
Depenses nettes (h = f - g)	19 536,40	845 557,93	865 094,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 080,22	2 521,29	7 601,51
(h - d) Déficit			

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil d'Administration :

- 1) **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du receveur, conformément au document joint en annexe ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 19 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
 Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune

Hacène ALLEG
 Secrétaire de séance
 Directeur général des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.